



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

retraite du combattant

Question au Gouvernement n° 1503

Texte de la question

REVALORISATION DES RETRAITES DES ANCIENS COMBATTANTS

M. le président. La parole est à M. Patrick Beaudoin, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Patrick Beaudoin. Permettez-moi d'associer à ma question qui s'adresse au secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants, mes collègues Jean-François Lamour, Jean-Claude Mathis et Georges Colombier. Dans quelques jours, nous célébrerons le 14 juillet. Ce jour a une valeur symbolique qui s'est enrichie au cours des siècles.

M. Maxime Gremetz. Historique, pas symbolique !

M. Patrick Beaudoin. Fête de la nation et de son unité, elle est devenue la fête de la nation citoyenne, celle des hommes libres qui en font la richesse. Ces hommes libres furent aussi ses défenseurs, rançon de leur liberté. Nous devons donc avoir, le 14 juillet une pensée pour tous ceux qui, en défendant leur patrie, ont sauvegardé leur liberté et par conséquent la nôtre, au prix de leur vie.

La retraite du combattant symbolise, depuis la Grande guerre, la reconnaissance et la gratitude de la nation. Or, pendant près de trente ans, depuis 1978, son indice de référence n'a pas changé. Ce n'est qu'en 2006 que, à l'initiative des différents rapporteurs du budget des anciens combattants et de la majorité présidentielle, le montant de la retraite a enfin été relevé de deux points d'indice, apportant ainsi un début de satisfaction à une revendication ancienne et légitime du monde combattant. De nouvelles revalorisations sont intervenues en 2007, 2008 et 2009, portant ainsi la retraite à 558,42 euros, soit près de 29 % de plus qu'en 2006.

Le Président de la République s'est fixé comme objectif d'atteindre les 48 points d'indice d'ici à la fin de la législature. Or ce but ne sera pas atteint sans une nouvelle revalorisation l'an prochain. Compte tenu de l'évolution démographique et du plafond prévu par la loi de programmation des finances publiques - à condition qu'il soit maintenu -, il sera possible de financer une telle mesure.

Inscrire la revalorisation dans le projet de loi de finances initial, dès son dépôt sur le bureau de notre Assemblée, serait une marque de respect et de confiance de la République à l'égard de ses combattants.

Monsieur le secrétaire d'État, quelles sont vos intentions ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. Hubert Falco, secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants.

M. Hubert Falco, *secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants*. Monsieur le député, je vous sais très attaché, avec l'ensemble de votre groupe, à la question de la retraite des anciens combattants.

Vous avez raison, la liberté a un prix. L'approche du 14 juillet, mais surtout le soixante-dizième anniversaire, en septembre prochain, du début de la Seconde guerre mondiale, nous invitent plus que jamais à nous interroger sur la place que nous voulons donner à ceux qui ont défendu et servi notre pays. Ceux qui ont tout risqué, tout sacrifié, ont droit aujourd'hui à la gratitude et au respect de la République tout entière.

Oui, monsieur le député, le Président de la République s'est engagé à revaloriser la retraite des anciens combattants et le Gouvernement de François Fillon tient cette promesse.

M. François Rochebloine. Très bien !

M. Hubert Falco, *secrétaire d'État*. Au 1er janvier 2010, la retraite des anciens combattants gagnera deux points supplémentaires, passant de 41 à 43 points, pour atteindre en 2012 l'objectif des 48 points. (*Applaudissements sur divers bancs des groupes UMP et NC.*)

Les anciens combattants recevront ainsi les preuves de la reconnaissance de la nation et de ses représentants. (

Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe UMP et sur quelques bancs du groupe NC.)

Données clés

Auteur : [M. Patrick Beaudouin](#)

Circonscription : Val-de-Marne (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1503

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juillet 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 8 juillet 2009